

1001 NEGOCE

6 RUE BERTHELOT
95500 GONESSE

Siret : 529 573 990 00031 Ape : 46.90Z

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL D'AGREMENT DE :

- NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- NOMINATION DU COMMISSAIRE AU COMPTES SUPPLEANT

Le jeudi 15 décembre 2022, à dix heures, les actionnaires de la société 1001 NEGOCE, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

HOLDING EKA
HOLDING H2R

détenant.....75 actions
détenant.....25 actions

Soit au total

100 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur GECER Yakup président.

Il est constaté que les actionnaires présents détiennent la totalité des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires.

Monsieur GECER Yakup président de la séance rappelle l'ordre du jour :

- Nomination du Commissaire aux comptes
- Nomination du Commissaire aux comptes suppléant

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire Monsieur Kalifia DOUMBIA, Commissaire aux comptes, 23 Avenue Gabriel Péri 91260 JUVISY SUR ORGE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes suppléant Monsieur Miloud BETTAYEB, Commissaire aux comptes, 8 rue Ampère 93200 SAINT-DENIS.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs :

Au président avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les actionnaires.

DEPOT DES PIECES :

Deux originaux de l'assemblée générale extraordinaire ci-dessus visées par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE.

Fait à GONESSE, le 15/12/2022

Monsieur GECER Yakup

HOLDING EKA

Représentée par M. GECER YAKUP

HOLDING H2R

Représentée par M.Hassan TAHIR